

térales du Gouvernement dans ces vastes sphères constitue l'une des fonctions majeures de la Direction. Dans l'exécution de cette tâche, elle maintient la liaison avec les divers ministères du Gouvernement fédéral, avec les gouvernements provinciaux, ainsi qu'avec le secteur privé, et assure pour leur compte divers services.

Le Gouvernement met au point une politique de coopération internationale en matière de science et de technologie, tant sur le plan multilatéral que sur le plan bilatéral, dans le cadre des objectifs généraux de sa politique nationale. Les activités multilatérales comprennent la participation aux nombreux programmes de plusieurs organisations internationales, y compris les Nations Unies et ses institutions spécialisées (e.g. l'UNESCO, la FAO, l'OMM et l'OMS), le Conseil économique et social des Nations Unies et ses organes subsidiaires (e.g. le Comité de la science et de la technologie, le Comité consultatif pour l'application de la science et de la technologie au développement, et le Comité des ressources naturelles); l'OCDE (e.g. le Comité de la politique scientifique et technologique, le Groupe de la Recherche routière) et le Comité des sciences de l'OTAN. La Direction s'intéresse également à la collaboration scientifique et technique mise en oeuvre par la CEE, ainsi qu'aux programmes d'organisations non gouvernementales ou quasi-gouvernementales, comme le Conseil international des unions scientifiques.

L'activité bilatérale dans ce domaine répond au double objectif de l'amélioration des relations avec les divers pays et du renforcement des moyens scientifiques et techniques du Canada. La coopération bilatérale s'exerce de diverses manières. En ce qui concerne la France, par exemple, une sous-commission scientifique de la Commission mixte Canada-France se réunit tous les ans afin d'encourager les échanges entre les communautés scientifiques des deux pays. La mission scientifique et technique, nouveau moyen qui présente des analogies avec la mission commerciale, explore en profondeur les possibilités de coopération qui peuvent s'ouvrir sous la forme d'échanges de personnel et de renseignements, d'entreprises conjointes et de projets de recherches. En 1971, des accords visant à une coopération intensifiée en matière de science et de technologie ont été signés avec l'URSS, la Belgique et la République fédérale d'Allemagne, à la suite de visites de missions canadiennes dans ces pays.

Les activités environnementales de la Direction se répartissent de même entre le secteur multilatéral et le secteur bilatéral. Pour ce qui est du premier, mentionnons tout particulièrement la coordination des importants préparatifs du Gouvernement canadien en vue de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain qui doit avoir lieu à Stockholm, en Suède, en juin 1972. La coordination de l'apport canadien au programme du Comité de l'environnement de l'OCDE, qui s'occupe des incidences des politiques environnementales pour le commerce international, ainsi qu'aux travaux du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne et de divers autres organismes internationaux est l'autre grande responsabilité de la Direction dans le domaine de l'environnement.

En ce qui concerne les relations bilatérales, la Direction travaille à la négociation de l'Accord canado-américain relatif aux Grands lacs, que les deux gouvernements espèrent conclure au début de 1972. La Direction appuie également d'autres activités bilatérales qui intéressent l'environnement de toutes les régions habitées du monde et celui de diverses régions inhabitées.